



Le 12 juillet 2018



Brainstorming —> tutoriel !

Manque d'effectifs ? Manque de compétences ?

Faut-il embaucher ? Se donner les moyens ? Que nenni, le brainstorming donne la solution !

Si vous n'y êtes pas encore passés, alors préparez-vous! Sortez vos cahiers de vacances spécial brainstorming (en français « remue-méninges »).

Imaginez-vous bien installés dans votre salle de réunion et c'est parti pour le brainstorming. Sortez de « Qui suis-je ? » fusionné à « Taboo, le jeu des mots interdits ».

De post-it en post-it, d'aventures en aventures (du Lama dans le texte, ça tombe bien, il en faut de la salive pour coller tous ces post-it), vous voilà confrontés au sempiternel « sous-effectif » et « manque de compétences ».

Mais pas de souci, du brainstorming naît la solution.

Vous en rêvez, le voici : [le tutoriel !! \(tuto pour les intimes\)](#)

SUD n'est pas opposé par principe aux tutoriels mais nous serons vigilants sur : qui les valide ? Sur quels sujets portent-ils ? Comment sont-ils intégrés dans l'apprentissage ?

Selon nos informations, on les retrouvera sur l'intranet, sur un site dédié, déclinés par sujets et par ateliers. Ils seront réalisés par l'école des métiers.

En CHSCT, nous avons été égayés par l'argument du Président de l'instance « Les tutos de Leroy Merlin sont bien ! ».

A la moindre critique sur la technique des tutos dans le domaine du nucléaire, on se voit répondre : « il faut vivre avec son temps ! ».



TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)

Comme nous l'avons indiqué dans notre tract du 21 juin, nous avons fait une proposition en CHSCT. **Les élus sans-étiquette, alias SUD, ont proposé une mission d'enquête du CHSCT sur les TMS.**

L'ensemble des organisations syndicales a participé à la réalisation de cette motion et l'a votée favorablement.

Pincés, BAG, télémanipulateurs, charges lourdes, restrictions mais aussi aptitudes, évolutions des postes de travail ces dernières années, etc...

SUD entend enquêter, avec l'ensemble du CHSCT, sur tous les aspects de cette problématique grave!

Nous avons été trop longtemps nourris de fausses promesses sur l'amélioration de nos conditions de travail. Promesses qui se sont toutes évaporées sur l'autel de la sacrosainte finance !

D'ores et déjà, nous demandons aux personnes ayant été ou étant concernées par des restrictions aux postes de travail (pincés, télémanipulateur, BAG, etc...) de nous contacter pour relater leur expérience : **l'ensemble de vos remarques est soumis à confidentialité!**

sud.anc.lahague@gmail.com ou via <http://sudhague.fr/>

Projection conventionnelle/prud'hommes !

Bien sûr, nous sommes déçus de l'évolution des négociations. Cependant, il serait inélégant de critiquer, car nous ne connaissons que trop bien l'esprit buté de notre Direction (3 conciliations sans décrocher autre chose que « **C'est pour le bien de nos salariés !** »). SUD continue d'affirmer que la projection, quelle qu'elle soit, n'a pas lieu d'être puisque l'âge de départ en retraite est connu!

De nombreux salariés nous ont demandé quand avait lieu exactement le jugement de notre action prud'homale. Une date de jugement définitif est donnée par le tribunal uniquement après la remise des conclusions (12 septembre). On peut l'estimer à courant octobre/novembre 2018.



SUD continue de prendre vos dossiers pour une action juridique aux prud'hommes avec la stratégie annoncée dans le tract du 21 juin.

Congés imposés/prud'hommes ?

SUD félicite et remercie FO pour avoir obtenu gain de cause sur les congés imposés durant le conflit RJF. Nous ne pouvons également qu'apprécier leur ambition de porter l'affaire aux prud'hommes en cas de refus d'application du jugement par la Direction.

Cela démontre que si les négociations, dans le cadre d'un dialogue social constructif, sont essentielles, il faut parfois passer par la phase tribunal pour faire valoir ses droits.

Nous avons écrit dans notre tract du 29 décembre 2017 « **Congés imposés suite au flash interne du 28 décembre** : Si un congé vous est imposé, **faites une trace écrite** à DRH, en mettant votre N+1 et N+2 en copie, ainsi qu'un Délégué du Personnel, afin d'avoir des explications claires et détaillées sur les critères d'équité, le délai de prévenance et pour marquer votre désaccord. ». Au-delà de l'aspect nombriliste inhérent à cette autocitation, il est essentiel de garder à l'esprit l'importance des traces écrites dans notre système. **Ce sont des pièces essentielles, quasi obligatoires, en cas d'action prud'homale.**

Places en crèche : Orano se désengage, ce n'est plus un secret !

Orano, toujours en phase avec ses valeurs, a décidé de donner un véritable coup de canif à sa politique de parentalité. Pour se faire, **Orano a décidé de se désengager complètement d'ici début 2020 de la crèche « Pim Pam Pomme » de Querqueville en ne réservant plus aucune place pour ses salariés** (♪ « C'est pour le bien de nos salariés ! »). N'est-ce pas Areva qui avait demandé l'ouverture d'une crèche avec des horaires élargis ? N'y a-t-il pas des emplois derrière ? Orano n'est-il pas engagé dans un plan de revitalisation du bassin d'emploi affecté par son PDV ?

A priori, Orano ne financera pas non plus, même en partie, de nouvelles structures.

Prôner une politique de parentalité, promouvoir le fait que nous soyons de plus en plus nombreux à travailler sous horaires atypiques, promouvoir la volonté d'une véritable égalité professionnelle, parler d'attractivité, parler d'améliorer l'équilibre vie privée/vie professionnelle...et agir de la sorte...bravo! (On a hâte de voir les prochains selfies demandés par Orano...)

SUD a participé à une réunion à la mairie de la Hague et a rencontré la Direction de « Pim Pam Pomme ».

Il est désormais essentiel que le syndicalisme de la Hague s'unisse et prenne ce sujet ensemble. Nous proposons que le CE (futur CSE) reprenne en lieu et place d'Orano les places à réserver.

Le CE/CSE a les moyens d'avoir une politique « parentalité » qui aidera des centaines de salariés :

- Reprendre toutes, ou une partie, des places à réserver à la crèche PIM PAM POMME de Querqueville (75.000 €/an après défiscalisation pour 10 places en berceaux, représentant de la place pour une vingtaine d'enfants).
- Discuter des horaires élargis/réservation de places avec la mairie de la Hague dont une grande partie de la population (présente et future) travaille en horaire atypique (construction probable d'une future crèche - horizon 2020).
- Regarder les possibilités avec les MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).
- Etudier la piste d'aide du CE/CSE sur des heures de babysitting (en élargissant les 50€/an/par personne au foyer pour les activités sportives et culturelles à celles liées à la garderie ponctuelle: exemple baby-home, domi'kid, etc.)

N'hésitez pas, même si vous n'avez pas d'enfant en bas âge, à télécharger et renvoyer l'enquête crèche (les premières questions s'adressent à toutes et tous)! Notre solidarité à remplir cette enquête facilitera nos interventions auprès des mairies et des différents interlocuteurs. <http://sudhague.fr/> rubrique « enquête crèche » sud.anc.lahague@gmail.com